



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

(C.R.P.E.)

SESSION 2018

RAPPORT DU JURY

DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français
2. Epreuve écrite de mathématiques
3. Epreuve écrite en langue régionale

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat
 - Sciences et technologie
 - Histoire
 - Géographie
 - Histoire des arts
 - Arts visuels
 - Education musicale
 - Enseignement moral et civique
2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier
 - 2.1 Première partie
 - 2.2 Deuxième partie
3. Epreuve orale en langue régionale

Introduction :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE 2018 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury académique, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 4 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

L'épreuve s'est déroulée sans événement notable. Les corrections ont eu lieu au Collège International et au Lycée Marie Curie de l'Esplanade (Strasbourg) qui ont su offrir aux correcteurs des conditions de travail remarquables. Le jury tient à en remercier les chefs d'établissement et leurs équipes.

Première partie : production écrite

Il s'agit d'un exercice traditionnel, bien connu et maîtrisé par la plupart des candidats. L'ensemble des correcteurs s'attache à trouver la thématique « l'expérience musicale » à travers l'étude de trois brefs extraits narratifs de Marcel Proust (*Du côté de chez Swann*), George Sand (*Les maîtres sonneurs*) et Franck Conroy (*Corps et âme*) et d'un extrait d'un essai de François Delalande très intéressante. Le sujet est considéré bien équilibré et structuré.

L'épreuve est considérée comme bien réussie dans l'ensemble, même si les habituelles difficultés rencontrées par les candidats (paraphrase, juxtaposition *versus* confrontation, ...) réapparaissent ponctuellement. La syntaxe est considérée globalement correcte mais les plans proposés sont souvent jugés maladroits.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Le sujet proposait six questions couvrant les divers champs du domaine (orthographe, grammaire, vocabulaire).

Les exercices proposés concernaient un classement des verbes soulignés dans le texte 2, une transposition d'un extrait du texte 2 au discours indirect, la détermination des classes grammaticales de tous et tout dans le texte de Proust, une analyse de la formation et du sens du mot compassion, l'identification et le classement de propositions subordonnées extraites du texte 3, l'identification des procédés d'écriture mobilisés par l'auteur du texte 3 pour éclairer l'effet de la musique sur les deux personnages.

Comme souvent, la découverte de cette partie de l'épreuve a donné cette année aux membres du jury l'illusion d'une bonne accessibilité, les exercices étant simples, du niveau collège. Malheureusement, le constat est une nouvelle fois, et sous certains aspects, proprement effrayant quant aux connaissances non-maîtrisées par les candidats dans cette partie, une nouvelle fois la plus échouée de l'épreuve de français.

Le classement des verbes donne ainsi à voir une confusion fréquente entre les concepts de temps et de mode. Des difficultés apparaissent ainsi jusque dans l'identification des formes du présent de l'indicatif.

La transposition du texte au discours indirect est réussie pour moins d'un candidat sur dix. Une remarque similaire peut être faite quant à la distinction entre tous (déterminant défini) et tout (pronom indéfini).

Dans l'analyse du terme compassion, si la moitié des candidats est en mesure de s'appuyer sur l'étymologie pour expliciter le sens du mot (« souffrir avec »), de très nombreux candidats en sont incapables, certains évoquant une formation sur le mot « compas » ou proposant, lorsqu'il s'agit de citer des mots de la même famille, nombres de néologismes surprenants (« fougoureusement », « incompatissant », ...).

Le relevé des procédés d'écriture comme le classement des subordonnées traduisent une absence de connaissances ou de maîtrise très perceptible.

Au final, une seconde partie très lourdement échouée alors même qu'on pouvait s'attendre à des résultats plutôt satisfaisants au regard du faible niveau de complexité des exercices. Au-delà même du CRPE, ce constat interroge quant à l'efficacité de l'enseignement du français tout au long de l'enseignement obligatoire et à l'effet boule de neige que ne manquera pas de déclencher l'arrivée de certains candidats face à des élèves d'école élémentaire.

Analyse d'un support d'enseignement :

Cette année, cette partie propose l'analyse d'une séquence d'enseignement sur *Jack et le haricot magique* à travers quatre tâches proposées aux candidats :

- l'identification des compétences des programmes visés,
- l'analyse de la séance,
- l'identification des difficultés potentielles de compréhension des élèves et la proposition de pistes pédagogiques de nature à lever celles-ci,
- l'analyse des traces écrites et des outils proposés aux élèves.

L'essentiel des difficultés rencontrées, selon les correcteurs, trouve son origine dans une méconnaissance très perceptible des programmes en vigueur, d'où une impossibilité d'établir un lien porteur de signification entre le support proposé et les compétences à développer chez les élèves : la perception des enjeux de l'enseignement de la compréhension reste ainsi très floue pour les candidats. On soulignera également une méconnaissance assez générale des démarches permettant d'outiller concrètement les élèves (évaluation positive, apprentissage par le jeu, ...). Les membres du jury déplorent largement l'approche très peu distanciée des supports proposés par le sujet, la plupart des candidats se contentant de les décrire.

Conseils aux candidats :

- prendre le temps, dans la première partie, d'élaborer un plan qui soit en mesure de mettre en évidence les liens existants entre les textes du corpus.
- enrichir ses connaissances grammaticales à l'auteur des compétences attendues d'un candidat à un concours d'enseignement.
- se doter des compétences nécessaires pour être en mesure de réaliser des classements homogènes, cette activité étant fréquemment proposée dans la deuxième partie de l'épreuve.
- s'approprier davantage les textes des programmes en vigueur afin d'être en mesure de les mettre en rapport avec les tâches demandées aux élèves (partie 3).
- enrichir le répertoire des modalités pédagogiques et démarches d'apprentissage en mesure d'être proposées à des élèves tout au long du cursus primaire, de la petite section au CM2.

2. Epreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 4 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Dans l'ensemble le sujet 2018 est considéré comme facile par les correcteurs. Il n'y avait pas de grandes difficultés en termes de notions mathématiques.

ERREURS ET LACUNES LES PLUS FREQUENTES :

Partie 1 composée de 3 sous parties :

La partie A est plutôt bien réussie, contrairement à la partie C qui n'a pas été systématiquement traitée et lorsqu'elle l'a été, les erreurs sont fréquentes :

- pour le calcul du diamètre total de la roue, de nombreux candidats ne comptent qu'une fois la hauteur,
- erreur dans le calcul du pneumatique à partir des données (pourcentage),
- erreurs de conversions,
- considérer que $d(v)$ est une fonction affine,
- méconnaissance de certaines formules πR ou $2\pi R^2$,
- confusion entre rayon et diamètre,
- erreurs liées à la proportionnalité, impossibilité de caractériser une situation relevant ou non de la proportionnalité,
- confusions entre les grandeurs (vitesse, durée) ou impossibilité à identifier la grandeur en jeu.

→ Conseils aux candidats :

- adopter un regard critique par rapport aux résultats obtenus et vérifier que les résultats sont cohérents (distance d'arrêt supérieure à 1km !);
- être rigoureux en mentionnant les grandeurs en jeu et vérifier les unités ;
- revoir des notions de base (proportionnalité, vitesse et unités de temps) ;
- mentionner les unités ;
- connaître les formules de base (circonférence, ...).

Partie 2 composée de 3 exercices indépendants :

Des erreurs fréquentes qui démontrent une maîtrise fragile ou inexistante des notions mathématiques de base (niveau collège),

- confusion dans les rapports de Thalès (l'utilisation du théorème de Thalès et sa réciproque).
- méconnaissance des certaines notions : inverse, opposé, ... ,
- confusion entre la notion d'aire et de périmètre,
- utilisation de vocables (hypothèses, conclusion) à mauvais escient engendrant des contre sens.
- erreur dans l'expression d'un pourcentage (0,006% au lieu de 0,006 ou 0,6%),
- méconnaissance de scratch (incompréhension de l'algorithme),
- erreurs d'écriture (10€ - 30%) ou erreurs de conversion.

→ Conseils aux candidats :

- revoir le théorème de Thalès et sa réciproque (ainsi que les applications) ;
- connaître par cœur certaines formules (aire d'un disque par exemple) ;
- revoir la notion de probabilité ;
- revoir la démarche de démonstration.

Partie 3 composée de 3 sous parties indépendantes :

On peut regretter que cette troisième partie se soit focalisée sur « nombres et calcul ». Comme les années précédentes, les candidats ont beaucoup de mal à formuler clairement leurs idées, les propriétés mathématiques trop souvent méconnues.

- méconnaissance des propriétés (commutativité, associativité, distributivité) ou notions (calcul en ligne, calcul mental, calcul posé),

- utilisation d'un langage non mathématique,
- absence de structuration de l'analyse des réponses,
- absence d'utilisation de termes mathématiques adéquats (unités de numération, fractions décimales, décomposition, partie décimale),
- méconnaissance des notions essentielles : fractions ($\frac{12}{10}$ signifie 12 : 10) ou décimaux (dizaines au lieu de dixièmes) ou nombres (chiffre, nombre, rang d'un chiffre),
- du verbiage dépourvu de pertinence, de connaissances et de sens.

→ Conseils aux candidats :

- réviser le programme du collège ;
- lire attentivement les documents d'accompagnement ;
- différencier les tâches « décrire », « analyser », « expliciter », « relever », etc. ;
- organiser et structurer l'analyse des résultats des élèves sous la forme d'un tableau en indiquant les entrées demandées (démarches, compétences, erreurs, et. ;
- abandonner les longues explications descriptives au profit de l'analyse, utiliser le lexique mathématique adéquat.

Conseils généraux concernant la présentation :

- numéroter ses feuilles de copies ;
- soigner sa copie, son écriture, l'orthographe, la syntaxe ;
- mettre en évidence les différentes parties, les numéros des exercices, encadrer les résultats.

3. Epreuve écrite en langue régionale

Bilan chiffré des concours de la Session 2018	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale	Total
Nombre de postes offerts	58	12	2	72
Nombre de candidats présents	58	7	0	65
Nombre de candidats admissibles	45	4	0	49
Nombre de candidats admis	38	3	0	41

Rappel de la nature de l'épreuve :

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue régionale à partir de quatre questions (les trois premières portant exclusivement sur le texte et la quatrième faisant appel à une réflexion plus personnelle) et d'une traduction en français d'un passage de ce texte.

Le candidat a le choix entre un texte en dialecte alsacien ou en allemand (choix de la langue arrêté par le candidat avant l'épreuve). Toutefois, les réponses aux questions accompagnant le sujet doivent être rédigées en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Organisation de l'évaluation : Une double correction est organisée pour chaque copie. Une troisième correction est mise en œuvre pour les copies posant problème ou recueillant un différentiel important dans la notation entre les deux premiers correcteurs.

Critères d'évaluation : Les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon des critères de,

- capacité au développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte,

pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, conclusion adéquate),

- capacité à rédiger une synthèse pertinente ou un argumentaire cohérent,
- capacité à maîtriser un lexique riche et varié,
- capacité à faire usage d'une langue grammaticalement correcte.

Statistiques linguistiques :

Sur **65** candidats présents à l'épreuve :

- **5** avaient choisi le texte en dialecte alsacien,
- **60** avaient choisi le texte en langue allemande standard.

Bilan pédagogique et résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité :

D'un point de vue général, la structuration des questions qui accompagnent le texte propose un groupe de deux questions de compréhension-reformulation à partir des éléments-clés du texte qui permettent de vérifier la pertinence de la lecture du texte-source et un groupe de deux questions de réflexion et d'expression personnelle proposant un élargissement de la problématique du texte et permettant d'apprécier plus spécifiquement les qualités de réflexion et d'expression des candidats.

La session 2018 de l'épreuve écrite d'admissibilité en langue régionale proposait, pour l'allemand standard, un article du journal « *die Zeit* » paru en ligne de décembre 2017, d'un auteur inconnu. Intitulé « *Grundschulen : Ungerechter statt gerechter* », ce texte présentait les résultats des élèves allemands des écoles primaires des évaluations en lecture / compréhension. L'article souligne les écarts qui se creusent entre les très bons et les très mauvais lecteurs et la corrélation des résultats avec les catégories socio-professionnelles. L'importance d'une scolarisation précoce est pointée interrogeant la scolarité sur la journée entière bien que les activités de l'après-midi ne soient pas reliées aux apprentissages en lecture / écriture qui seraient nécessaires aux 32% des enfants issus de l'immigration. Les questions proposaient de réfléchir aux raisons qui ont conduit à la baisse des résultats et aux conditions qui permettent de soutenir chaque élève.

Le texte en alsacien, « *E Velodür durisch's Heiliche Land* » déroulait les souvenirs d'enfance de Claude Vigée de Bischwiller qui allait sur son vélo en forêt les jours de pluie d'automne. Les questions concernaient son amour de la nature, la beauté des paysages détremés, brumeux et sombres seulement éclairés par la dynamo de son vélo. L'auteur a tiré de nombreux poèmes de ses virées à vélo sous les averses d'automne, faisant le parallèle entre son Alsace natale où il est né et qu'il a découverte grâce à son vélo et Jérusalem où il habitera ensuite. Le texte donne des indications sur son enfance, sur son « immersion » dans la nature sous la pluie, sur les relations entre son pays natal et son lieu de résidence. Les candidats avaient à s'interroger sur ce qu'il est possible de proposer aux élèves en matière d'éducation à l'environnement.

Les deux textes étaient de natures et de contenus différents. Le premier texte nécessitait d'avoir réfléchi à ce que produit structurellement un système éducatif, le deuxième texte d'activer des souvenirs d'enfance dans un espace bien typé.

La partie « version » demande aux candidats de traduire en français un extrait ciblé du texte en allemand ou en dialecte. Cette partie de l'épreuve permet à la fois de vérifier la compréhension fine de l'extrait proposé dans la langue-source et les qualités de transposition vers le français. Les candidats qui ont su s'émanciper du simple transcodage terme à terme et entrer dans une reformulation idiomatique en langue française ont été valorisés.

Le résultat des évaluations de cette épreuve écrite montre de très forts contrastes entre les meilleurs candidats (dont 2 ont obtenu la note maximale), qui savent articuler une réflexion pertinente avec des outils linguistiques riches et appropriés, et des candidats dont les performances linguistiques restent très en-deçà du niveau C1 attendu pour cette épreuve ou qui n'ont pas répondu à toutes les questions.

Parmi les défauts les plus fréquemment constatés dans les copies, le jury a déploré une tendance, pour le sujet en allemand, à recopier des extraits du texte-source en guise de production écrite personnelle – sans reformulation et sans guillemets. Une tendance proche a été constatée dans les copies du sujet en dialecte, avec la transposition en allemand standard d'extraits du texte-source en alsacien. Dans les deux cas, les passages repris du texte ne peuvent être considérés comme une production personnelle du candidat et l'absence notoire de guillemets dans les citations jette un doute sur son éthique rédactionnelle. Par ailleurs, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de structurer ses réponses après avoir lu l'ensemble des questions et réparti les différents éléments d'argumentation ou d'interprétation de manière pertinente. Cette structuration permet d'éviter les nombreuses répétitions constatées dans les productions des candidats. Pour le sujet dont le texte est en alsacien, le jury a constaté la difficulté que représentait pour les candidats le passage de l'alsacien à l'allemand qui induit chez certains de nombreux alsacianismes. Pour cette session, le jury a déploré le manque de références concrètes au texte ou d'explicitations des idées du texte, parfois juste évoquées. De même, des connaissances solides (économiques, éducatives, historiques, culturelles) ont parfois manqué à certains candidats et les ont empêchés de pouvoir tirer profit de certains éléments discursifs.

Du point de vue linguistique, le jury souhaite alerter les candidats sur certains manques flagrants comme la maîtrise des genres des substantifs et plus généralement la déclinaison des déterminants et des adjectifs. De même, des erreurs fréquentes de conjugaison au présent et aux temps du passé de l'indicatif, notamment pour les verbes irréguliers, ont été signalées, ainsi que les confusions dans le régime des valences verbales (verbe appelant le datif, verbe fonctionnant avec une préposition, etc.). L'absence complète de ponctuation dans certaines copies a également surpris le jury à ce niveau de recrutement, tout comme des lacunes lexicales en allemand compensées par l'introduction ingénue de vocables français, des erreurs d'orthographe rénovée (« daß » au lieu de « dass »), des confusions dans certains usages lexicaux (« als » au lieu de « wenn » ou bien « wenn » au lieu de « ob » - et inversement), etc. Le jury de l'épreuve attend par ailleurs des candidats qu'ils manifestent une certaine maîtrise des stratégies de contournement, de compensation et de reformulation qui devront être enseignées ensuite aux élèves.

Concernant la partie traduction, certains candidats ont manifesté une excellente maîtrise des registres de langues et beaucoup de flexibilité dans leurs répertoires linguistiques aussi bien en allemand qu'en français. D'autres candidats ont cru bon de proposer plusieurs versions d'une même expression à traduire. Le jury souhaite rappeler que traduire, c'est choisir ! Ce n'est donc pas au jury de l'épreuve de sélectionner telle ou telle proposition de traduction faite par le candidat.

Du point de vue des résultats chiffrés, la session 2018 se prêtait à d'inquiétantes perspectives de recrutement de professeurs du premier degré susceptibles d'enseigner dans le cursus bilingue avec 11 candidats de moins qu'à la session 2017. La moyenne globale de la partie « explication de texte » de l'épreuve écrite de la session 2018 est en hausse par rapport à la session précédente et la moyenne de la traduction était légèrement supérieure à la précédente. Les notes attribuées ont parcouru toute l'échelle possible, allant de 3,9 à 40 (4 à 39 sur 40 à la session 2017).

Moyennes des résultats de l'épreuve d'admissibilité en langue régionale :

SESSION	EXPLICATION DE TEXTE /32	TRADUCTION /08	TOTAL /40
2015	22,7	5,7	23,2
2016	16,8	3,8	20,6
2017	16,9	4,4	21,1
2018	18,3	4,5	22,8

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure

Notation de l'épreuve : 60 points

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. » (Arrêté du 19 avril 2013 modifié)

o Sciences et technologie

240 candidats (277 en 2017 / 232 en 2016 / 152 en 2015) ont déposé un dossier en sciences et technologie lors de la session 2018 du CRPE. La grande majorité des candidats choisit de déposer un dossier en sciences de la vie et de la terre.

Ces répartitions questionnent les membres du jury quand on sait que les étudiants en sciences ne constituent pas le gros des effectifs du CRPE. Il est à craindre que les sciences de la vie ne constituent une « discipline refuge » qui permet d'aborder des sujets assez généralistes (l'eau, l'alimentation, les dents, la germination, les mouvements) laissant à penser qu'une expertise scientifique ne sera pas exigée. Il convient d'alerter les futurs candidats sur ce leurre. Il conviendrait de davantage explorer les domaines scientifiques relatifs à la physique et à la technologie, peu choisis par les candidats.

1. Organisation générale :

Les différentes commissions soulignent la qualité globale de l'organisation : préparation des dossiers, information, locaux, composition équilibrée des jurys, secrétariat, café... En cas de besoin, les remplacements ont été assurés avec efficacité.

Il est proposé que la répartition des dossiers dans les différentes commissions soit plus variée. Plusieurs commissions évaluent des journées entières des sujets identiques (ex : les déchets, ombres et lumière...). La distinction entre les trois disciplines scientifiques (SVT, SPC, Techno) n'est peut-être plus nécessaire si les PLC convoqués sont suffisamment polyvalents. Cela correspondrait davantage à l'esprit des programmes 2015, hautement transversaux.

Il est demandé que les clés USB remplacent les CD-Rom pour les dossiers qui comportent des annexes sur supports numériques.

2. Calendrier et déroulement de la journée :

La lecture des dossiers le matin est appréciée par la plupart des jurys. Le déroulement de la journée apparaît donc comme équilibré. La répartition des candidats est adaptée (2 le matin, 3 l'après-midi) malgré une pause-déjeuner jugée trop courte. Il est demandé de mieux « couper » la semaine de concours en l'organisant, comme l'an dernier, à cheval sur un week-end, et de démarrer les auditions un peu plus tôt le matin afin d'allonger la pause méridienne.

L'épreuve apparaît trop longue. 15' suffisent souvent pour de nombreux candidats pour l'exposé oral et après 30', le jury est largement en mesure de se faire une idée juste de leurs compétences scientifiques et pédagogiques. En déclinant le temps d'épreuve sur 45' au lieu de 60', il serait possible de gagner du temps (et de l'argent) sur la durée globale de cette épreuve du concours ou d'auditionner davantage de candidats à coût constant. Il semble important que ce constat remonte au ministère à un moment où il élabore de nouvelles modalités de recrutement.

3. Sujets et thèmes traités :

Les dossiers sont dans l'ensemble bien présentés et illustrent un travail de qualité. Il convient de faire figurer systématiquement en page de garde le cycle (1, 2 ou 3) dans lequel est traité le sujet. Le jury constate une meilleure prise en compte des préconisations des rapports des années précédentes. La répartition entre les cycles apparaît plus équilibrée que par le passé. C'est une évolution intéressante.

Les mêmes thèmes sont souvent choisis. Certains dossiers sont quasiment identiques ce qui inquiète sur le niveau d'appropriation individuelle et la réflexion didactique associée. Les candidats sont invités à explorer toutes les possibilités offertes par les programmes (domaines, thèmes, sujets, démarches...) tout en évitant les hors-sujets (ombre et lumière au cycle 2, le système solaire en petite section, les fonctions de nutrition déclinées jusqu'aux mécanismes d'absorption cellulaire par exemple).

Les dossiers font l'objet d'une présentation soignée. Ils évoluent favorablement vers un juste équilibre entre textes et illustrations (schémas, photos, tableaux, graphiques, dessins d'observation, modélisations, traces élèves). Il conviendra de systématiquement mentionner les sources des documents intégrés aux dossiers.

4. Prestations des candidats :

Lacunes les plus fréquemment observées :

- **Les programmes 2015 « explorer le monde », « questionner le monde » et « sciences et technologie » sont massivement méconnus !** Il est inconcevable de ne pas connaître l'organisation des programmes (différents volets), les concepts qui y sont abordés, les attendus de fin de cycle, les repères de progressivité, les liens avec le socle commun de connaissances, compétences et culture, a minima dans le cycle correspondant au dossier présenté. Il serait par ailleurs appréciable que les candidats aient une vision plus correcte du caractère spiralaire de ces programmes et de la manière avec laquelle on construit un concept (comme le vivant ou la matière par exemple) de la maternelle jusqu'au collège.
- Lors de l'exposé oral, l'approche est souvent trop linéaire par rapport au dossier, même si l'on constate des progrès intéressants et des modalités de présentation originales. Il conviendrait de se détacher du document, d'opter pour une approche plus transversale, articulant la théorie et la pratique. Certains candidats s'appuient sur le tableau blanc mis à leur disposition pour y faire un schéma, y écrire leur plan, une carte mentale... C'est une forme de communication pertinente et adaptée au métier d'enseignant. Il faudrait autoriser l'usage de supports de projection, l'apport de matériel pédagogique, d'albums pour enrichir encore la présentation. Il est absolument déconseillé d'apprendre par cœur le dossier pour le restituer en l'état et entrer dans un mode panique en cas de perte de mémoire. Il est de la même manière fortement préconisé de ne pas lire à voix haute ce même dossier dont les membres du jury ont largement pris connaissance. Il est donc attendu un plan de présentation différent du plan retenu dans le dossier.
- Manque de connaissances scientifiques. Dès que l'on s'éloigne du sujet abordé dans le dossier, les connaissances scientifiques apparaissent souvent très fragiles. Un futur PE, a fortiori ceux qui choisissent l'épreuve de sciences et technologie, se doit de maîtriser les notions et concepts abordés dans les programmes jusqu'au cycle 3 au moins.

- Culture scientifique superficielle. Les bases d'histoire des sciences sont mal maîtrisées, les scientifiques ayant marqué les principales découvertes sont méconnus, les fondements scientifiques des sujets d'actualité à forts enjeux sociétaux donnent lieu à des confusions majeures (ex : changement climatique et couche d'ozone, photosynthèse et respiration végétale, production d'énergie, risques liés à la diminution de la biodiversité...). La plupart des candidats ne savent pas expliquer le phénomène des saisons ni comment est produite l'électricité.
- Les prolongements interdisciplinaires sont rares, notamment ceux qui concernent la maîtrise de la langue. Les objectifs langagiers ne sont pas identifiés dans les séquences pédagogiques des dossiers qui portent sur la maternelle et les liens avec les productions orales et écrites en cycles 2 et 3 sont rarement évoqués.
- La démarche d'investigation est connue par cœur et de manière théorique. Les candidats n'ont pas observé que les nouveaux programmes parlent désormais de « démarches scientifiques », ignorent tout à ce sujet et se réfugient dans la démarche d'investigation sans l'adapter aux réalités du terrain (thème, âge des élèves, niveau...).
- Les enjeux de l'enseignement des sciences et sa contribution aux valeurs de la République sont peu évoqués et mal maîtrisés lorsque les questions du jury abordent ces points. Pourtant cet enseignement contribue de manière spécifique, par ses contenus et sa didactique, à la laïcité, à l'égalité et à la fraternité notamment.
- Cinq aspects didactiques ou pédagogiques sont insuffisamment maîtrisés : **la mise en situation** souvent inexistante ou artificielle, **la structuration** réduite à des résumés écrits parfois teintés d'erreurs grossières, **des évaluations sommatives** caricaturales se limitant aux connaissances scientifiques (avec une utilisation aussi abusive qu'inutile de textes à trous), la confusion entre **mise en activité** des élèves et **mise en apprentissage**, l'absence d'entrée dans **le parcours** des élèves et la construction progressive des grands **concepts scientifiques**.
- Très peu de séquences s'appuient sur l'observation du milieu proche des élèves, sur une sortie de terrain, sur un projet pédagogique. Les prolongements par la visite d'un site remarquable ou une structure scientifique (Vaisseau, Planétarium, Musée d'Histoire naturelle...) sont trop rares.

Qualités rencontrées chez les candidats :

- L'expression orale est souvent de bonne qualité. Les candidats sont à l'aise et respectent bien le temps imparti. Le jury constate moins de restitutions par cœur du dossier. Certains candidats s'autorisent parfois des présentations originales qu'il convient d'encourager.
- Posture en phase avec les attentes : respect, politesse, sens de la communication. Des progrès notables sont constatés sur ce point.
- Enthousiasme dans le cadre de la profession envisagée.
- Honnêteté intellectuelle (les candidats avouent volontiers ne pas savoir répondre à une question).
- Lors de l'échange avec le jury, capacités d'écoute, d'analyse et de retour réflexif sur le dossier. La plupart des candidats acceptent de reconsidérer leur point de vue.
- Les séquences pédagogiques sont assez bien construites même s'il convient de décliner cette approche avec davantage de souplesse, de façon moins formelle, en maternelle.
- La participation de certains étudiants au dispositif ASTEP vient avantageusement enrichir leur expérience de la classe et de la construction d'une séquence pédagogique en sciences.

5. Conseils à apporter aux candidats

Pour l'élaboration du dossier :

- Citer ses sources (textes, articles, illustrations, annexes...).
- Faire relire son dossier pour éviter notamment les erreurs de grammaire ou de syntaxe.
- Veiller à la rigueur didactique concernant les démarches scientifiques.

- La démarche technologique doit donner lieu à une réalisation individuelle ou collective d'objets simples comme une grue, un manège, une lampe, une mini-éolienne, une balançoire. Les notions d'énergie, de mouvements, de signaux, de matériaux pourront ainsi être abordées.
- Proposer des séquences réalistes correspondant aux prescriptions et aux capacités des élèves, comprenant de vraies situations d'apprentissage s'appuyant si possible sur des pratiques de stage, sans se limiter à une simple description de celles-ci.
- Contextualiser de manière moins caricaturale : les classes n'ont pas toujours 24 élèves !
- Donner du sens aux activités proposées aux élèves (liens plus clairs avec le réel, avec l'environnement proche, mise en œuvre de projets...). La séquence apparaît trop souvent comme une simple succession d'activités qui devraient, de façon quasi automatique, provoquer de l'apprentissage. Approches trop abstraites. Utopie pédagogique. Méconnaissance des réelles capacités d'un élève. Les candidats devront davantage s'intéresser à l'élève qui apprend qu'à l'adulte qui « tente d'enseigner » et ne pas tomber dans la naïveté de croire qu'un élève qui manipule est un élève qui comprend forcément.
- Faire preuve d'ouverture : placer la séquence dans une continuité mieux identifiée (de la maternelle au collège), établir des liens avec les autres disciplines (mathématiques, EMC, maîtrise de la langue, EDD...), envisager des prolongements.
- Préciser les différents types de traces mobilisées pour et par les élèves lors de la séquence.
- Diversifier les modalités d'évaluation en sciences et technologie en intégrant beaucoup mieux les compétences (observer, élaborer un protocole expérimental, travailler en groupe, mobiliser le langage oral...) en référence aux domaines du socle commun.
- Tester les expériences présentées dans le dossier.

Lors de la présentation orale du dossier, il est conseillé de :

- S'inscrire dans un véritable exercice de communication (soigner son débit de parole, ne pas réciter, ne pas lire son dossier, regarder ses interlocuteurs, se montrer dynamique...).
- Privilégier une entrée originale dans l'exposé en se détachant du plan du dossier, en optant pour une approche différente et plus analytique du thème et de la séquence (prise de recul, modifications apportées entre la rédaction du dossier et sa présentation lors de l'épreuve).
- Ne pas hésiter à se servir du support informatique, du tableau pour écrire son plan, schématiser, illustrer son sujet.
- Ne pas jargonner et utiliser des termes sans en connaître le sens véritable (ex : « institutionnalisation », « structuration »).
- Veiller à une tenue vestimentaire correcte et à limiter les accessoires inutiles (ex : lunettes de soleil dans les cheveux).

Lors des questions avec le jury :

- **Connaître les programmes** sans hésitation aucune, dans le cycle choisi au moins !
- Se préparer à être évalué sur une culture scientifique plus large que le thème retenu dans le dossier. Exemples : si un(e) candidat(e) aborde la question des saisons et leur explication astronomique, il/elle peut être interrogé(e) sur d'autres aspects relatifs à la Terre dans l'espace (ex : les éclipses, les phases de la lune, l'alternance jour/nuit) ou aux effets de la lumière solaire sur la Terre (la production de matière organique dans le monde végétal, le réchauffement climatique...).
- Se préparer à être évalué sur sa maîtrise des grandes questions scientifiques actuelles et leurs liens avec le développement durable : effet de serre, enjeux de la biodiversité, production d'électricité, classification du vivant...
- Se préparer à être évalué sur les enjeux de l'enseignement des sciences ainsi que sur sa contribution spécifique aux valeurs de la République (laïcité en distinguant faits et croyances, égalité des chances, liberté en accédant aux connaissances scientifiques et en développant l'esprit critique...).

- Identifier les apports possibles des sciences aux domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques.
- Affiner sa maîtrise des principaux aspects didactiques liés à l'enseignement des sciences : démarches scientifiques, problématisation, structuration, évaluation.
- Se préparer à un exercice formel, normé et codifié en acceptant les questions des membres du jury, en cherchant à y répondre au mieux, en montrant sa capacité à entrer dans une posture réflexive, à argumenter ses choix et à faire évoluer son point de vue.

o Histoire

La qualité des dossiers est dans l'ensemble satisfaisante. Ils sont dans l'ensemble bien présentés et structurés en deux parties distinctes, la première traitant des fondements scientifiques, la deuxième présentant une séquence pédagogique. Les documents supports de la séquence sont souvent présentés à la fin du dossier : ils ne sont pas toujours de bonne qualité, trop petite et peu lisible. Quelques dossiers contiennent encore trop d'erreurs d'orthographe et de syntaxe. La partie scientifique atteste du travail de recherche réalisé, la partie pédagogique n'est pas toujours aussi convaincante : les notions de « démarche d'apprentissage » et de « mise en activité des élèves » sont encore trop fréquemment mal connues.

La séquence est présentée de manière générale sous forme d'un tableau synthétique, une séance étant détaillée par la suite ; ce choix est pertinent : il permet au jury d'avoir l'ensemble des éléments de la séquence et d'apprécier la cohérence, la pertinence et les limites de l'exposé.

Bien que plus variés cette année, les dossiers concernent encore trop le cycle 3 : la maternelle est la moins représentée. Les thèmes étudiés sont redondants et portent majoritairement sur les thèmes 1 et 2 pour le Cycle 3, l'évolution des sociétés à travers les modes... pour le cycle 2 et la construction du temps chez l'enfant pour la maternelle.

L'exposé est très souvent bien maîtrisé, ce qui dénote une préparation sérieuse. Le temps imparti est le plus souvent bien exploité. Quelques candidats récitent leur exposé qu'ils ont appris par cœur – ce qui génère beaucoup de stress dès qu'il y a absence de mémoire -, d'autres relisent leur dossier ou le paraphrasent. De manière générale, le plan de l'exposé est rigoureusement identique à celui du dossier, ce qui est dommageable.

De manière générale, les connaissances des candidats se limitent souvent au thème étudié : même s'ils ne sont pas historiens, les fondements scientifiques restent souvent trop superficiels : méconnaissance des grandes périodes historiques, de la frise historique, de la période présentée, représentation trop stéréotypée du thème étudié... Les meilleurs candidats sont ceux qui connaissent mieux le sujet traité. On ne peut que constater une grande disparité entre les candidats, entre ceux qui, même sans être spécialistes, maîtrisent leur sujet et ceux qui se montrent très démunis, dès la première question, ne maîtrisant aucune dimension du sujet choisi.

Conseils aux candidats :

- ne pas reproduire le plan du dossier au moment de l'exposé,
- problématiser l'exposé en mettant en relation la séquence pédagogique avec l'approche scientifique du dossier,
- maîtriser les concepts de la discipline choisie,
- savoir relativiser son propos, être capable de se remettre en question,
- utiliser le tableau mis à disposition pour étayer et démontrer l'exposé (ne pas recopier le plan),
- ne pas plagier les ressources internet, ou des écrits divers,
- faire vivre son exposé, ne pas réciter, ne pas paraphraser le dossier,
- être dynamique, moduler sa voix,
- soigner sa communication orale : une expression fluide, une syntaxe correcte, un registre de langue adapté, un discours convaincant,
- présenter une séquence pédagogique « faisable », après s'être enquis du développement de l'enfant et être en capacité d'adapter la proposition à son niveau,
- avoir une connaissance minimale des programmes de l'école primaire.

o Géographie

De manière générale, de nombreux candidats ont réalisé une prestation orale d'un niveau satisfaisant, la présentation orale a gagné en qualité, les candidats prenant de la hauteur par rapport à leur dossier. Quelques présentations restent encore trop proches de celui-ci, le candidat se contentant d'en faire un résumé et oubliant d'apporter des compléments nécessaires à sa réflexion. Les candidats ont souvent une présentation en deux parties, abordant d'un côté la partie scientifique et de l'autre la partie didactique. Dans la partie didactique, ils choisissent fréquemment de présenter plus spécifiquement une séance.

La plupart des dossiers sont préparés avec sérieux. Certains candidats font des copier-coller, notamment dans la partie scientifique, ce qui les met en difficulté au moment de l'entretien et des approfondissements scientifiques. Il semble également opportun de rappeler aux candidats que le dossier doit être construit sur une problématique à laquelle la séquence doit apporter une ou des réponses.

Si les années précédentes, les séquences pédagogiques proposées se situaient essentiellement en cycle 3, les candidats ont été plus nombreux, cette année, à proposer des exemples en cycle 2. Les thèmes abordés dans les dossiers sont variés mais il y a tout de même quelques récurrences : « comprendre qu'un espace est organisé », « Découvrir le(s) lieu(x) où j'habite » ou encore des thématiques abordant le développement durable.

Conseils aux candidats :

Les professeurs des écoles ne sont pas des spécialistes de la matière mais il serait souhaitable que les candidats :

- approfondissent le sujet traité dans le dossier afin d'en avoir une connaissance solide et de pouvoir répondre à des questions abordant le sujet d'une manière plus large.
- exposent des connaissances actualisées et solides en consultant des dictionnaires de géographie récents, en cherchant des définitions sur des sites comme Géoconfluences, ou en lisant la Documentation photographique par exemple.
- connaissent et sachent utiliser les concepts géographiques clés (mondialisation, ville, réseau, territoire, mobilité...). Pour cela, ils peuvent consulter des manuels scolaires de lycée.
- connaissent et sachent utiliser les outils de la géographie (paysage, carte, croquis, plan...).
- connaissent les localisations des lieux évoqués dans le thème présenté.
- construisent des séquences de géographie qui répondent aux consignes suivantes :
 - adopter une démarche inductive dans l'approche pédagogique, en intégrant notamment à bon escient les études de cas.
 - la géographie est une science sociale. Une séquence de géographie doit par conséquent être centrée sur les hommes et leurs activités et non sur la « nature ». Le développement durable, par exemple, ne se réduit pas à la question environnementale, un paysage n'est pas seulement dû au climat et au relief.
 - la géographie est une discipline systémique. Une séquence de géographie doit donc mettre en évidence des liens pluriels entre les acteurs, les territoires....
 - la géographie a pour objet l'espace des sociétés. Une séquence de géographie doit répondre à la question « où ? ».
- donnent du sens aux activités proposées aux élèves, en établissant notamment des liens avec leur environnement proche.
- soient capables de faire des liens avec d'autres disciplines et plus particulièrement l'histoire. Il n'est pas attendu des dates précises mais une capacité à contextualiser certains événements par rapport à des périodes (ex : être capable de dater l'exode rural en France, les différentes étapes de l'essor du tourisme en France).

○ Histoire des arts

L'épreuve :

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts structure la culture artistique de l'élève par l'acquisition de repères issus des œuvres et courants artistiques divers et majeurs du passé et du présent et par l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation. Il contribue au développement d'un regard sensible, instruit et réfléchi sur les œuvres.

Le jury attend des candidats qu'ils aient intégré la polyvalence du professeur des écoles pour trouver les cadres et les moments les plus propres à la construction de l'enseignement de l'histoire des arts et de ses objectifs.

Les dossiers présentés par les candidats :

Les candidats ont respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus, organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques, la description d'une séquence pédagogique et l'explicitation de l'une ou l'autre séance.

Dans l'ensemble, les dossiers étaient de présentation soignée. Le jury regrette cependant que les sources des œuvres ou des documents présentés soient généralement omises (parfois, elles ne sont pas identifiées).

Les sujets choisis par les candidats étaient variés. Les approches retenues étaient le plus souvent centrées autour de la pratique d'un art mais la mise en valeur de la dimension culturelle d'une œuvre, le contexte de sa création et sa postérité, faisait généralement défaut. Surtout les activités permettant aux élèves d'acquérir la capacité à identifier le sens et les usages d'une œuvre.

La prestation des candidats :

Dans l'ensemble, les candidats ont su utiliser le temps qui leur était imparti.

Le jury a valorisé la prestation des candidats qui :

- adoptaient une posture responsable et respectueuse des valeurs de la république ;
- se maîtrisaient et possédaient une élocution aisée et claire ;
- entraient dans l'échange ;
- faisaient preuve d'authenticité et pouvaient expliciter leurs propos ;
- avaient déjà pris du recul ou étaient capables d'en prendre par rapport à leur dossier, permettant un pronostic favorable quant à leur capacité à se former ;
- connaissaient les étapes du développement de l'enfant ;
- avaient des connaissances didactiques et avaient engagé une réelle réflexion pédagogique ;
- avaient, enfin, une bonne culture générale.

L'intégralité du spectre de notation a été utilisé : entre le candidat faisant preuve de l'ensemble des qualités, compétences et connaissances précédemment détaillées et, inversement, celui à qui elles faisaient toutes défaut.

○ Arts visuels

39 candidats admissibles ont déposé un dossier en arts visuels

Sujets et thèmes traités :

Les dossiers présentés concernent en majorité le domaine des arts plastiques. La photographie et le cinéma sont néanmoins davantage présents cette année.

Les thématiques choisies concernent principalement les éléments du langage plastique (couleur, geste, forme, matière), l'illustration d'histoires et l'exploitation des objets et des trois dimensions de l'espace. Cette année, la technique est moins centrale et est davantage mobilisée au service du

propos artistique. Cependant, le traitement des thématiques manque souvent de réelle réflexion sur la problématique et les enjeux plastiques.

La partie scientifique du dossier est bien renseignée et témoigne d'une bonne capacité à mener des recherches documentaires. Les choix effectués dans les artistes et les œuvres cités comme des références sont, dans la plupart des dossiers, orientés vers l'art moderne et l'art abstrait. L'art ancien est très peu présent.

Les trois cycles sont représentés dans les mises en situation professionnelle proposées : 28% des dossiers concernent le cycle 1, 30% des dossiers le cycle 2 et 42% des dossiers le cycle 3.

Prestation des candidats :

Les candidats de la session 2018 ont fait preuve dans leur majorité d'une bonne capacité d'expression à l'oral comme à l'écrit. Le langage employé était structuré et comprenait le vocabulaire spécifique attendu. Il faut cependant noter que certains dossiers présentent de nombreuses erreurs d'orthographe, défaut difficilement compatible avec la fonction visée.

Les prestations les moins inspirées consistaient très souvent en un simple exposé du contenu du dossier sans apports complémentaires. Le jury a observé chez un nombre significatif de candidats une réelle difficulté à cerner la problématique plastique et ses enjeux.

A contrario, le jury a apprécié une fois de plus cette année les présentations claires et concises, où le contenu du dossier n'est pas paraphrasé, mais revisité avec des précisions utiles et des pistes pour mobiliser les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle. Certains candidats ont manifesté, cependant, un manque avéré de connaissances concernant le PEAC et le programme d'enseignement des arts plastiques.

Les images enregistrées sur le CD accompagnant le dossier sont peu montrées et pas véritablement exploitées lors de la présentation. De plus, le lien entre les œuvres servant de point d'appui pour la partie scientifique et la séquence mériterait d'être renforcé.

Enfin, le jury a apprécié chez les candidats l'engagement, la capacité à réagir et à développer leur propos. Cependant, quelques candidats ont montré des difficultés à gérer leurs émotions. La préparation de l'épreuve orale doit pouvoir intégrer cette dimension.

Les connaissances pédagogiques et didactiques :

Les séances proposées ne sont pas toujours organisées dans une séquence cohérente qui convoque les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle. De nombreux candidats ont des difficultés à transposer la problématique plastique retenue en termes de pratique et d'apprentissage des élèves.

Les choix pédagogiques sont souvent tournés vers la découverte d'une technique ou la réalisation d'une production, mais rarement vers une démarche de création.

Les œuvres citées dans la partie scientifique ne sont pas toujours exploitées dans la séquence et ne sont pas réellement proposées aux élèves comme des objets de rencontre.

L'évaluation et le questionnement relatif à la place et au statut de l'erreur sont quasiment absents dans les séquences proposées.

Le lien avec les autres disciplines telles que le français ou l'EPS est très souvent largement développé au détriment de la réflexion sur la pratique plastique qui devrait être au cœur du propos.

Le jury a particulièrement apprécié les prestations où le candidat a su montrer sa capacité à s'approprier les connaissances et à les traduire en pratiques artistiques accordant une place à l'expression personnelle des élèves.

Conseils aux candidats :

- Avoir une bonne connaissance du programme d'enseignement artistique ainsi que des enjeux et des piliers de l'éducation artistique et culturelle ;

- Envisager une problématique plastique et la transposer en termes de pratique et d'apprentissage des élèves ;
- Préparer l'épreuve orale en intégrant la gestion des émotions et du stress ;
- Faire des œuvres citées dans la partie scientifique du dossier des objets de rencontre pour les élèves ; ne pas hésiter à montrer ces œuvres durant la présentation ;
- Envisager une démarche de création et solliciter l'expression personnelle des élèves.

○ **Education musicale**

46 candidats ont présenté un dossier en éducation musicale lors de la session de juin 2018 dans l'académie de Strasbourg. *La répartition des dossiers entre les 3 cycles cette année : 8 en Cycle 1, 15 en Cycle 2, 23 en Cycle 3.*

1. Le dossier :

➤ **Les sujets :**

Les sujets proposés sont variés dans les thématiques choisies et en lien avec les programmes. Ils sont orientés vers :

- la mise en œuvre d'une pratique artistique (chant, pratique instrumentale collective, création sonore) ;
 - la découverte d'une notion musicale (ex : rythme : notion de pulsation, tempo, ostinato) ;
 - la découverte d'un style, d'une forme musicale, en lien avec l'enseignement de l'Histoire des Arts ;
 - l'écoute à travers la découverte d'une ou plusieurs œuvres du patrimoine.
- ➔ *Le choix des sujets s'est davantage appuyé sur les expériences vécues lors de stages.*
- ➔ *Les sujets devraient pouvoir être présentés dans une progression de cycle.*
- ➔ *Le titre ou l'intitulé du sujet est parfois mal choisi, trop vaste ou trop vague (ex : la création sonore, les émotions, la nature et l'environnement sonore, la voix, l'onomatopée).*
- ➔ *Trop peu de candidats font le lien entre leur séquence et le Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC).*

➤ **La forme :**

La majorité des candidats s'est tenue au texte qui régit le concours. Le nombre de pages, la typographie sont respectés. Le plan est assez clairement annoncé.

- ➔ *On peut déplorer certaines lacunes dans le domaine de la syntaxe et de l'orthographe. Dans certains cas, cet aspect met fondamentalement en doute la crédibilité du candidat. Même si le dossier n'est pas noté, il constitue le premier contact entre le candidat et le jury et mérite donc une relecture attentive.*
- ➔ *Le statut et la place des annexes sont parfois un peu confus. Certains candidats ne présentent ni partition, ni paroles dans leur dossier.*

➤ **Le contenu :**

Le dossier se présente toujours en deux parties. Les fondements scientifiques et la partie didactique d'une séquence d'apprentissage en éducation musicale.

Dans la première partie, les candidats développent avec précision le cadrage institutionnel, à savoir les programmes et les compétences du socle commun qui vont être travaillées.

- ➔ *La partie théorique s'appuie sur des références multiples, issue de la recherche actuelle, y compris en psychologie cognitive.*
- ➔ *Beaucoup de candidats citent des musiques sans proposer de support audio ou partitions musicales.*

- ➔ *A contrario, il est dommage de disposer du CD sans diffuser aucun extrait durant son exposé.*
- ➔ *La partie scientifique enrichit le dossier d'éléments techniques et doit pouvoir être soutenue à l'oral : pouvoir mettre en relation les compositeurs cités dans le dossier avec la période historique correspondante, citer d'autres œuvres du même compositeur, connaître des contemporains.*

La seconde partie mériterait d'être plus approfondie dans les domaines suivants :

- une présentation plus détaillée des séances, notamment en précisant les consignes qui seront adressées aux élèves
- une réflexion en amont sur l'adéquation entre les objectifs fixés et les situations pédagogiques proposées
- Les sujets traitant de la compétence « Explorer, imaginer et/ou créer » présentent souvent des écueils :
 - Ils ne travaillent pas sur les compétences dans le champ de l'éducation musicale (uniquement transversal)
 - La démarche de création est absente, se résumant au mieux à de l'illustration sonore ou à une succession d'activités plutôt anecdotiques, ne permettant pas faire éclore la créativité chez l'élève.

La question « Qu'est-ce que les élèves ont appris à travers cette séance ? » ainsi que la place de l'évaluation est fondamentale, afin de replacer la notion étudiée dans le contexte des programmes et citer les compétences travaillées et évaluées. Cela pose la question plus générale de la posture de l'enseignant face à une démarche de création et de l'évaluation en éducation musicale, dont l'ambition dépasse la notion de détente et de plaisir.

Les références aux musiques actuelles restent peu fréquentes mais quand elles sont présentes, elles soutiennent des séances d'apprentissage bien construites.

Hormis les enregistrements et projections au moyen de vidéoprojecteurs, les usages du numérique sont peu investis. L'évocation de nouvelles technologies ou l'utilisation d'un logiciel de traitement du sons (tel qu'Audacity, par exemple), ne reflètent pas des connaissances et des utilisations suffisamment maîtrisées.

Les propositions autour de répertoire de musique du monde manquent souvent d'ambition et peuvent se révéler anecdotiques ou stéréotypées, en décalage avec la richesse culturelle du pays ou du continent concerné.

On peut également déplorer l'absence de référence au patrimoine musical local.

Les liens avec les autres disciplines sont bien traités par les candidats.

Il convient aussi pour le candidat de montrer que les élèves auront bien « fait de la musique » pendant les séances. Cette pratique, commune aux activités d'écoute comme de production est au cœur des programmes d'éducation musicale, et si la posture du professeur en est rendue plus exigeante (peut-être même inconfortable), elle n'en demeure pas moins la clé de voûte de l'éducation musicale. Ainsi le candidat doit éviter l'ornière de la séance « écoute-découverte du phénomène sonore », pas inintéressante, mais manquant largement les objectifs de la matière.

D'autre part, on note une place trop peu importante laissée à la créativité de l'élève, ou trop peu mise en avant dans l'exposé.

2. L'interrogation orale :

➤ L'exposé (20') :

Le temps est bien géré et optimisé dans l'ensemble.

De nombreux candidats mènent leur exposé avec une excellente élocution, détaché de leur dossier.

En mettant à disposition le dossier, certains candidats s'enferment dans la lecture intégrale de longs pans de texte. Davantage d'exemples sonores ont été proposés durant l'exposé. Des exemples didactiques et pédagogiques simples et efficaces illustrent souvent mieux le propos que de longues descriptions.

→ *Il est donc nécessaire de maîtriser et travailler sérieusement la chanson que l'on présente (apprentissage, interprétation), de façon à pouvoir la présenter de façon concrète au jury.*

➤ **L'entretien (40') :**

Les membres du jury cherchent à savoir si les candidats sont capables d'explicitier les situations pédagogiques proposées. Les mots – clés faisant référence à des notions fondamentales doivent être utilisés à bon escient. La capacité à écouter, rebondir, utiliser son imagination, son bon sens sont essentiels. La capacité de communiquer, d'être en relation, primordiaux.

Les références culturelles évoquées dans les dossiers devraient s'appuyer sur de véritables connaissances en musique, en histoire et en histoire des arts.

3. Conseils aux candidats :

Le choix d'un sujet clairement formulé est très important. Il est inutile de se lancer dans un domaine « technique » de l'éducation musicale, si on ne le maîtrise pas. La séquence pédagogique proposée doit être réalisable en classe. Très souvent les activités et supports proposés sont excessivement nombreux, et le temps prévu sous-estimé. Une bonne séquence est avant tout une séquence raisonnée. Il serait souhaitable, qu'elle ait pu faire l'objet d'une pratique lors d'un stage.

Le dossier doit être soigneusement relu par un tiers pour éviter les coquilles, les erreurs orthographiques et syntaxiques.

Même sans formation musicale initiale, la maîtrise des attendus pédagogiques est indispensable.

Le candidat aura intérêt à personnaliser sa présentation. Il doit garder à l'esprit qu'il se trouve dans une situation de communication orale.

Pour réussir cet exercice, il devra :

- Organiser son discours.
- Eviter le piège de la récitation.
- Etre dans une posture adéquate.
- S'exprimer avec le niveau de langue attendu d'un futur professeur des écoles
- Choisir un chant pertinent dont le degré de difficulté et la tessiture sont adaptés à l'âge des élèves (s'appuyer sur les sélections au niveau national -Musique Prim- et les répertoires de chant académiques).
- Important : les paroles du chant, notamment des chants en langue étrangère, doivent être au préalable traduits par le candidat. Dans sa préparation, il est nécessaire de s'assurer de la pertinence des paroles et éviter toute parole vulgaire, violente, outrageuse. La vigilance doit être accrue quant à la place de l'image et du clip vidéo, mettant en scène des références non adaptées à des élèves de l'école primaire et parfois en contradiction avec les valeurs de la République.
- Offrir une bonne articulation, un niveau sonore suffisant et savoir gérer des situations de stress (souffle, posture, respiration, pause...).
- Montrer une maîtrise de gestes techniques musicaux simples : donner un départ et un arrêt pour chanter, mener un jeu de questions-réponses, chanter juste, soigner la qualité de sa production vocale, maintenir une pulsation et l'énergie musicale...
- Choisir un chant adapté à la tessiture des enfants de l'école primaire et respecter la hauteur de la mélodie au moment de l'interprétation.

- Si le candidat chante a cappella, il est nécessaire de prendre un repère avant de chanter (diapason ou autre). S'appuyer sur des exemples chantés, rythmés.
- Savoir utiliser un diapason et en restituer la note.
- Penser aux adaptations (autres cycles, élèves en difficulté).
- Préparer le matériel afin qu'il soit opérationnel dès l'entrée dans la salle (éviter les 5 minutes d'installation).
- Si le candidat vient avec un PC : veiller à la qualité du son en emportant des haut-parleurs et une multiprise pour pouvoir les brancher sur le courant. Les haut-parleurs des ordinateurs ne permettent pas de mener une écoute satisfaisante.

Au niveau du contenu, il devra :

- Veiller à préparer soigneusement les exemples chantés, rythmés qui vont étayer son discours.
- Utiliser une terminologie maîtrisée (lexique spécifique au domaine).
- Faire sens pour l'élève.
- Etre capable de resituer l'œuvre présentée, mettant en avant la culture générale du candidat (connaître les instruments de l'orchestre, le compositeur, avoir des repères en histoire des arts pour replacer l'œuvre dans son contexte d'écriture...).
- Etre capable d'ouverture culturelle, connaître des structures culturelles permettant des rencontres avec les artistes, connaître des lieux de culture, des salles de spectacle, connaître les personnes ressources dans le domaine de l'éducation musicale ... Aller aux concerts (classique, jazz, musiques du monde, spectacle vivant, opéra...), fréquenter les salles.
- Se montrer capable de proposer des pistes d'amélioration crédibles, prenant en compte les limites qui se seront révélées.
- Proposer des extraits de qualité si une référence est citée : Internet regorge de références, proposant de grandes diversités de contenus mais surtout de qualité. Pouvoir citer ses sources et savoir où trouver des ressources pour mener les enseignements artistiques. De nombreux candidats se projettent dans des classes qui disposent d'un TBI, ce qui ne dispense pas d'une certaine préparation de séance :
 - Les publicités sur Youtube à proscrire dans une école de la République.
 - Le choix de la qualité de l'extrait vidéo qui va être présenté aux élèves (choisir entre plusieurs interprétations orchestrales ou artistiques).
 - La méconnaissance du droit d'auteur : les vidéos sur Youtube sont diffusées parfois sans l'accord de leurs propriétaires. En être conscient.
 - Connaître les ressources disponibles et s'en servir : Eduscol (programmes et documents d'accompagnement), Canopé, Musique Prim, Eduthèque, Philharmonie de Paris, etc.

o Enseignement moral et civique

L'épreuve :

La finalité de l'EMC est l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les principes et valeurs exprimés dans les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la V^e République. Ces valeurs et principes sont notamment l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

Les connaissances et compétences à faire acquérir s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence, comportant quatre dimensions : la sensibilité, le droit et la règle, le jugement et l'engagement. Le jury a relevé de nombreuses confusions chez les candidats quant au sens de ces quatre dimensions, considérées souvent comme des thèmes et dont l'un des objectifs de formation afférents avait été traité comme un sujet en soi, indépendamment des domaines d'enseignement ou disciplinaires de l'école élémentaire (par exemple : les émotions, abordées par un biais uniquement psychoaffectif voire clinique).

Ces connaissances et compétences se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève. Ce qui nécessite la reprise des objets enseignés d'un cycle à l'autre et la consolidation des acquis. Ainsi, les connaissances et compétences liées à l'égalité homme-femme s'acquièrent-elles progressivement tout au long de la scolarité en explorant potentiellement, selon les programmations élaborées, une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique. A titre d'illustration, au cycle 2, les deux premières dimensions peuvent être convoquées tandis que les deux dimensions suivantes pourraient l'être au cycle 3 puis au cycle 4 tout en revenant, pourquoi pas, à la première (de la sensibilité à l'engagement). Ce qui implique que l'égalité homme-femme ne saurait être traité de façon exhaustive comme un chapitre indépendant au cours d'une seule séquence au cycle 2 ou au cycle 3. De fait, très peu de candidats avaient réfléchi à l'organisation de l'EMC dans une classe et encore moins dans une école.

Enfin, l'EMC privilégie des méthodes actives (discussion, argumentation, projets communs, coopération...) concourant à l'appropriation de savoirs littéraires, scientifiques, historiques...

Les dossiers présentés par les candidats :

Les candidats ont respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus, organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques, la description d'une séquence pédagogique et l'explicitation de l'une ou l'autre séance. Dans l'ensemble, les dossiers étaient de présentation soignée.

Les fondements scientifiques, même s'ils ne sont pas évalués, étaient des plus divers en termes de qualité et les entretiens ont montré que la pratique des « copier-coller » augmente, les candidats concernés étant dans l'incapacité de préciser ou de développer ce qu'ils avançaient dans leur dossier (et qui constitue souvent une première base de discussion avec le jury).

S'agissant des séquences et séances décrites, la polyvalence du professeur des écoles était très rarement mise à profit et la question de l'évaluation souvent absente de la réflexion.

Parmi les méthodes privilégiées par l'EMC, le débat était bien présent sans pour autant que celui-ci permette de clarifier ou de hiérarchiser des valeurs ni, plus généralement, n'apporte de nouvelles connaissances.

Mentionnons enfin quelques maladresses autour de questions difficiles nécessitant un minimum de précautions de la part d'un enseignant (par exemple : traiter de l'altérité en recyclant sans prise de recul des stéréotypes sociaux).

La prestation des candidats :

Presque tous les candidats ont utilisé le temps qui leur était imparti, parfois de façon pertinente. Répétons que, disposant de leur dossier, les candidats n'ont pas besoin d'apprendre par cœur leur présentation qu'il ne s'agit de toute façon pas de réciter in extenso de la première à la dernière page (le jury a lu le dossier). A contrario, un candidat a su soutenir l'attention du jury en partant de sa séance et en reliant les éléments didactiques de celle-ci aux fondements scientifiques du dossier. Cette présentation ne saurait cependant être le modèle attendu.

Le jury a valorisé la prestation des candidats qui :

- adoptaient une posture responsable et respectueuse des valeurs de la République ;
- se maîtrisaient et possédaient une élocution aisée et claire ;
- entraient dans l'échange ;
- faisaient preuve d'authenticité et pouvaient expliciter leurs propos ;
- avaient déjà pris du recul ou étaient capables d'en prendre par rapport à leur dossier, permettant un pronostic favorable quant à leur capacité à se former ;
- connaissaient les étapes du développement de l'enfant ;
- avaient des connaissances didactiques et avaient engagé une réelle réflexion pédagogique ;
- avaient, enfin, une bonne culture générale.

L'intégralité du spectre de notation a été utilisé : entre le candidat faisant preuve de l'ensemble des qualités, compétences et connaissances précédemment détaillées et, inversement, celui à qui elles faisaient toutes défaut.

2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure et 15 minutes

Notation de l'épreuve : 100 points

« L'épreuve comporte **deux parties** :

- la première partie permet d'**évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- la deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative » (cf. arrêté du 19 avril 2013 modifié).

2.1. Première partie

Notation de la première partie : 40 points

Durée de l'exposé : 10 minutes ; Durée de l'entretien : 20 minutes

Rappel des textes de l'oral 2 première partie « EPS » :

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle ».

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Pour cette session les activités physiques sportives et artistiques retenues dans l'Académie, pour les 3 cycles de l'école, comme supports d'interrogation ont été :

- Champ d'apprentissage 1 des programmes : les activités athlétiques
- Champ d'apprentissage 2 des programmes : les activités aquatiques
- Champ d'apprentissage 3 des programmes : les jeux et sports collectifs
- Champ d'apprentissage 4 des programmes : les activités gymniques

Les sujets étaient tous présentés sur un support papier ; quelques uns étaient illustrés par un schéma ou un dessin (jeux et sports collectifs).

1. Constats sur les prestations des candidats :

- **L'exposé :**

- **La forme :**

Les candidats ont dans l'ensemble bien préparé cette épreuve.

Les exposés des candidats sont en général bien structurés avec une introduction sur l'EPS à l'école qui permet de situer l'APS concernée dans un cadre général. Il est important que cette première partie soit courte, afin de laisser à l'exposé des contenus toute sa place.

Certains candidats utilisent des schémas sur feuille ou au tableau de façon très pertinente pour illustrer leur propos.

Ils assurent une bonne gestion de leur temps.

Les candidats qui se démarquent sont ceux qui réussissent à se projeter dans leur futur métier d'enseignant.

- **Le fond :**

Les meilleurs candidats proposent des situations d'apprentissage intéressantes adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés valorisent les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes de 2015 dont ils maîtrisent les contenus.

Des exposés restent parfois superficiels, basés sur des connaissances théoriques.

Le lien avec une mise en œuvre concrète est souvent difficile, notamment en maternelle.

Certains candidats proposent une approche technique, analytique de l'activité, ce qui les éloigne de la démarche attendue à l'école primaire. Les connaissances sont variables selon les APSA, parfois lacunaires en natation ou en gymnastique notamment en ce qui concerne l'acroport, que ce soit du point de vue des textes comme celui de la didactique de l'activité et de ses mises en œuvre concrètes.

On constate un écart important entre des candidats dont les mises en œuvre sont réalistes et adaptées, avec des élèves qui agissent, et d'autres candidats dont les propositions sont irréalistes et incomplètes.

Il est rarement exposé ce qui se fait en amont et en aval des situations présentées.

- **L'entretien :**

- **La forme :**

Elle est dans l'ensemble très correcte ; les candidats sont majoritairement ouverts à l'échange.

L'écoute est là, mais certains répondent avec retenue ; ils cherchent à donner « la réponse attendue » alors que ce n'est pas le plus important, le jury attend plutôt réflexion, raisonnement et argumentation.

- **Le fond :**

Le constat est variable selon les candidats et les sujets.

Certains candidats sont en mesure de suivre le questionnement du jury, de réfléchir à de nouvelles perspectives et de proposer des réponses pertinentes et ouvertes.

D'autres candidats méconnaissent les capacités des enfants notamment en maternelle et manquent de repères en matière d'évolution de leurs possibilités.

Quelques-uns construisent hâtivement une réponse, parfois partielle voire hors sujet, d'autres ont des représentations erronées sur des activités.

La différenciation est difficilement envisagée.

Il y a peu de réponses en termes d'évaluation.

2. Conseils aux candidats :

- **Concernant l'exposé :**

L'exposé doit permettre de démontrer des compétences professionnelles en cours de construction dans le cadre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Le candidat doit démontrer qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances quant aux attentes institutionnelles, à la réglementation, à la spécificité de son enseignement face à un jeune public, et à la didactique des APSA.

En s'appuyant sur le sujet proposé, le candidat doit démontrer sa capacité à enseigner l'EPS :

- Connaître les programmes de l'EPS à l'école des 4 APSA supports choisies par l'Académie ;
- planifier, programmer, choisir en prenant en compte les demandes institutionnelles, le sens de l'activité, les besoins et caractéristiques des élèves concernés ;
- s'inscrire dans une logique de construction des compétences et choisir une démarche d'enseignement adaptée aux jeunes élèves, afin de donner du sens aux apprentissages ;
- proposer des situations ou des séances qui s'enchaînent logiquement, qui restent ancrées sur les fondamentaux de l'activité et sur les caractéristiques des élèves : ce qu'ils seraient capables de comprendre et de réaliser, ce dont ils auraient besoin ;
- proposer des mises en œuvre répondant à la problématique du sujet et adaptées à l'âge des enfants ;
- rechercher plutôt la cohérence que l'originalité : penser les situations dans une perspective d'apprentissage ;
- décliner des variables didactiques, qui permettent des adaptations ou la différenciation ;
- réfléchir en imaginant les élèves : comportements observés / comportements attendus ;
- se projeter dans une situation réelle de classe, illustrer avec des observations de classes être explicite sur la description des dispositifs ;
- prévoir des organisations qui garantissent la sécurité des élèves, notamment en natation (connaître les textes) ;
- présenter l'exposé de manière vivante : éviter de réciter, nuancer le propos, utiliser des schémas, présenter au tableau ; s'appuyer sur des situations concrètes vécues lors de stages.

- **Concernant l'entretien :**

L'entretien avec le jury permet d'approfondir le questionnement en vue de mieux évaluer les connaissances du candidat, la pertinence des propos et des mises en œuvre proposées.

Il doit pouvoir répondre avec précision, cohérence et recul critique : écouter attentivement les questions pour répondre au jury et se laisser guider.

On jugera ses capacités à écouter, prendre du recul et à argumenter ses propositions didactiques et pédagogiques.

Le candidat doit être capable d'expliquer et de justifier les choix effectués notamment concernant l'organisation, le travail de la classe, la prise en compte de la diversité des élèves ; il doit être capable de modifier son point de vue.

Il sera en mesure d'explicitier les organisations, les critères de réussite, les variables possibles, les consignes données aux élèves.

Il pourra exploiter les expériences professionnelles pour étayer son propos.

Une réflexion sur l'évaluation à mettre en place en fin de séance ou de séquence peut être demandée pendant l'entretien.

Aller observer des pratiques de classes en amont et analyser ses observations permet au candidat d'appuyer ses propositions.

Il doit également être capable d'évaluer les effets de son action professionnelle, élargir ses propositions à un autre contexte d'enseignement, de faire des liens avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'évaluer les enjeux en lien avec la santé.

2.2 Deuxième partie

Notation de la deuxième partie : 60 points

« Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République ».

L'épreuve s'est déroulée à l'ESPE de Colmar sans événement notable et dans des conditions toujours tout à fait remarquables.

Structuration de l'exposé :

L'exposé des candidats reprend le plus souvent le plan proposé par les trois questions formulées dans le sujet. Rares sont les candidats qui ont fait l'effort de problématiser leur propos : les commissions ont valorisé ce souci d'apporter de la cohérence à l'exposé.

Le temps proposé pour cet exercice est le plus souvent exploité tout à fait judicieusement. Certains candidats, rares, ont présenté des exposés très courts (moins de cinq minutes) : ils doivent

mesurer l'impact nécessairement négatif de ce mauvais usage du temps imparti, au regard de la durée de la préparation.

De manière globale, les prestations des candidats témoignent d'un niveau de connaissances tout à fait appréciable et il y a lieu de souligner la qualité de la préparation de la majorité d'entre eux. Les meilleurs candidats ont su se démarquer, se détacher du plan induit par les questions du sujet pour proposer des plans originaux, rendant compte d'une prise de distance parfois remarquable.

Le jury encourage les candidats à prêter toute la vigilance nécessaire pour mettre en évidence les liens implicites entre les documents proposés et à ne pas hésiter à problématiser la thématique du sujet afin de donner une meilleure cohérence à leurs propos.

Prestation des candidats et communication :

Rares sont les candidats dont la prestation n'a pas atteint les attendus minimums de l'épreuve : seuls quelques-uns se sont trouvés totalement bloqués dans leurs échanges avec les membres de commissions mais, néanmoins, les prestations de plusieurs candidats se sont avérées :

- très laborieuses, en deçà de la capacité d'expression attendue d'un candidat à un concours de professeur,
- ou beaucoup trop succinctes sur le fond, témoignant ainsi d'une impréparation manifeste.

Le jury encourage fortement les candidats à se montrer plus à l'écoute, plus attentifs aux questions qui leur sont proposées, en n'hésitant pas, le cas échéant, à demander une reformulation de celles-ci par la commission.

Globalement, les candidats montrent une bonne connaissance des divers sujets abordés lors de l'épreuve, même si subsiste toujours une forte hétérogénéité dans la maîtrise des savoirs selon l'expérience, l'engagement ou la curiosité des personnes. L'impression d'ensemble est très positive quant au niveau de préparation de la grande majorité des candidats : pour beaucoup d'entre eux, les commissions ont ainsi aisément pu mesurer leur capacité à se projeter dans la fonction à laquelle ils aspirent.

Le lexique professionnel reste parfois mal maîtrisé : le jury suggère aux candidats d'éviter d'employer dans leur exposé des termes dont ils ne seraient pas en mesure d'explicitier le sens au cours de l'épreuve.

Le langage non-verbal reste parfois mal maîtrisé : l'agacement perceptible de certains candidats face à des questions qui les déstabilisent n'incite guère les commissions à leur faire confiance pour entrer dans un métier au service du public où le respect des règles de civilité est de mise.

Les conseils aux candidats :

Quant au fond :

- chercher à donner de la cohérence à leur exposé en soignant les liaisons entre les questions, voire en n'hésitant pas à problématiser le sujet afin de proposer un plan original, en mesure de rendre compte de la capacité de distanciation du candidat.
- ne pas craindre d'entrer en réflexion avec la commission, de dépasser l'approche très scolaire qui reste celle de la majorité des candidats. Il paraît judicieux de recourir à des exemples ou, le cas échéant, d'évoquer des expériences en milieu scolaire lorsqu'elles existent. Le jury appelle toutefois les candidats à conserver une nécessaire approche critique sur les observations réalisées sur le terrain.
- actualiser ses connaissances : ce conseil apparaît particulièrement pertinent dans la période de réformes que traverse actuellement l'Éducation nationale.
- se projeter, au moment de formuler les réponses, dans la position de l'enseignant qu'ils aspirent à devenir et adopter une attitude réflexive.

Sur la forme :

- se contenter de présenter succinctement les documents composant le dossier,
- s'attacher à utiliser un lexique connu et maîtrisé.
- ne pas hésiter à montrer un peu d'énergie, de dynamisme lors de l'épreuve. Sans appeler à un enthousiasme qui pourrait sembler trop artificiel, le jury rappelle aux candidats que cette épreuve orale constitue une forme d'entretien d'embauche au cours duquel ils doivent témoigner *a minima* d'une envie perceptible d'entrer dans ce métier.
- profiter des occasions qui sont proposées, notamment par l'ESPE, pour s'entraîner à l'exercice spécifique que constitue cette épreuve.

3. Epreuve orale en langue régionale

Rappel de la nature de l'épreuve :

L'épreuve orale en langue régionale ne concerne que les candidats admissibles aux concours spéciaux langue régionale. Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury dans l'une des langues régionales à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée. Cette épreuve permet au jury d'apprécier les compétences linguistiques des candidats admissibles et ne consiste pas en une épreuve didactique.

N.B. : les candidats qui ont fait le choix du dialecte alsacien pour l'épreuve orale d'admission devront également faire la preuve de leur maîtrise de l'allemand standard durant une partie du temps de l'épreuve orale. Dans l'académie de Strasbourg, l'allemand standard est en effet la langue de référence du cursus bilingue à parité horaire à l'école élémentaire et dans le second degré.

Notation de l'épreuve : 60 points

Durée de l'épreuve : 30 minutes (avec un temps de préparation de 30 minutes)

N.B. : il n'y a pas de note éliminatoire pour l'épreuve orale

Critères d'évaluation : Les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en fonction de leur :

- capacité à comprendre un texte en langue régionale et à en restituer le contenu et la problématique de manière structurée ;
- capacité à interagir avec le jury de manière constructive ;
- capacité à maîtriser le fonctionnement syntaxique, lexical et grammatical de la langue régionale choisie (allemand standard et/ou dialecte alsacien).

Composition des commissions d'évaluation : les commissions sont composées de deux membres du jury académique, issus du premier degré et du second degré.

Statistiques linguistiques : Sur les 49 candidats admissibles,

- 44 candidats ont choisi le texte support en allemand standard ;
- 5 candidats ont choisi le texte support en dialecte alsacien ;
- 2 étaient absents.

(Pour mémoire :

- en 2017, sur 51 candidats admissibles, 49 ont choisi l'allemand standard et 2 l'alsacien
- en 2016, sur 39 candidats admissibles, 34 ont choisi l'allemand standard et 5 l'alsacien
- en 2015, sur 40 candidats admissibles, 38 ont choisi l'allemand standard et 2

l'alsacien).

Bilan pédagogique et résultats de l'épreuve orale d'admission :

Les sujets proposés à cette session 2018 relevaient du domaine scolaire, politique, culturel et international, avec des pistes de réflexion autour des difficultés de réaliser un séjour scolaire à

l'étranger avant le baccalauréat, de la culture et de l'importance des jeux numériques sur l'économie et l'innovation de l'Allemagne, d'une expérience électorale dans des écoles pour des jeunes sous 18 ans vers une prise de conscience politique, du manque d'enseignants et des répercussions sur la qualité de l'enseignement de l'embauche de professeurs contractuels polonais. Ces thématiques étaient abordées par des textes de typologie journalistique pour l'allemand et poétique pour l'alsacien qui permettaient d'élargir ensuite à des problématiques plus sociétales, scolaires ou philosophiques.

Pour les candidats ayant fait le choix de l'épreuve en dialecte alsacien, les économies d'énergie, la magnificence des jardins publics (extraits de deux articles d'Yves Bisch du magazine du conseil départemental du Haut-Rhin), (l'avenir sombre du dialecte (poème d'Edgar Zeidler), étaient au programme,

Le choix des supports de l'épreuve orale d'admission s'est porté sur des textes de type informatif ou poétique même si le jury se réserve toujours la possibilité de proposer des textes d'autres genres littéraires lors des prochaines sessions de l'épreuve de langue du concours.

Moyenne de l'épreuve orale d'admission sur 60 points en recul de plus de 3,2 points par rapport à la session précédente :

SESSION	MOYENNE DE L'EPREUVE ORALE (/60)
2015	43,72
2016	41,43
2017	44,83
2018	41,61

Les notes attribuées ont parcouru plus des trois quarts de l'échelle des notes possibles, allant de 9 à 60 points. Les performances des candidats ont été dans l'ensemble bonnes et les membres du jury des différentes commissions ont apprécié les qualités linguistiques et les compétences argumentatives de la majorité des candidats.

De ce point de vue, le détail des résultats chiffrés de l'épreuve est probant :

- 10% des candidats (soit 5 candidats) ont obtenu le maximum des points alloués à l'épreuve ; (en 2017, 20% des candidats) ;
- 45% des candidats ont obtenu de très bons résultats compris entre 49 et 60 points sur 60 ; (en 2017, 50% des candidats) ;
- 75 % des candidats ont obtenu plus de 30 points sur 60 (moyenne théorique de l'épreuve).

Malgré cette baisse relative des candidats ayant obtenu le maximum de points, le jury souligne avec beaucoup de satisfaction le sérieux de la préparation de la plupart des candidats qui ont su par ailleurs manifester une réelle volonté de partager et de débattre avec beaucoup d'ouverture d'esprit.

La moyenne obtenue pour la partie « parler en continu » est de 21 points sur 30, comme pour la partie « réagir/dialoguer » de l'épreuve : 20,6 points /30. Cela montre bien que les candidats étaient tout aussi à l'aise avec un texte support leur fournissant arguments et lexique que dans la partie conversationnelle et interactive sans aucune forme d'aide externe. C'est donc bien une compétence globale de forte autonomie linguistique qui a pu être appréciée lors de cette épreuve. Cependant, quelques rares candidats se présentent sans posséder une aisance orale suffisante pour enseigner en langue allemande.

Sur l'ensemble des deux épreuves, et au vu des résultats de l'épreuve orale d'admission, l'épreuve écrite d'admissibilité a parfaitement joué son rôle de présélection.

En conclusion, il faut rappeler que les candidat(es) qui se présentent au CRPE langue régionale doivent posséder un niveau C1 du CECRL de langue à l'oral comme à l'écrit. Un niveau de langue inférieure au C1 ne permettra pas de parler et d'enseigner devant une classe pendant 12h par semaine.